

NIF : 000016001405697

Adresse : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER

PROGRAMME : LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Réf :...../DRAE/AADL/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Portant sur l'étude Et Suivi Des Travaux De Réalisation De **2000 Logements (site 02)**
Location-vente En TCE Avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et
Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation sis à **H'MADNA- Commune
de DJENNET, Wilaya De BOUMERDES. Programme logements location-vente
AADL 03 Tranche 300 000 Logements Zone 02.**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAE), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint (maîtrise d'œuvre) N°67/DRAE/AADL/2026 paru dans les quotidiens nationaux «Alger 16» 21/05/2026 et «el ikhbaria» 24/05/2026 et 02 presses électronique «tariqnews et Dzwatch» du 24/05/2026 et notamment les candidats présélectionnés par l'invitation paru dans les quotidiens nationaux «Alger 16 et el ikhbaria» 22/07/2026 et 02 presses électronique «tariqnews et Dzwatch» du 26/07/2026, que l'attribution provisoire du marché est octroyée selon les critères ci-dessous au soumissionnaire suivant :

BET retenu	N.I.F	Note Globale Sur /100 points
SOCIETE D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURE DE MEDEA (SETAM)	099826034208411	79,20

Montant de la Soumission En DA/TTC	Montant de la Soumission En DA/TTC Après correction	Montant En DA/TTC Validé par la COPEO	Délai De Réalisation	Critères d'Attribution
261 082 000.00	261 082 000.00	261 082 000.00	44 mois	La note la plus élevée

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, sont invités à se rapprocher des services de l'AADL DRAE, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires contestants, le choix opéré par le service contractant peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication du présent avis.